



## Retour sur le Comité Technique de l'INRA du 28-11-2017

**Halte à la course à la rentabilité, à l'innovation !  
Halte aux labellisations et filialisations !  
Donnez-nous des moyens et des postes pérennes !  
Donnez-nous des outils qui fonctionnent !**

Mercredi 29 novembre 2017

### Syndicat National CGT-INRA

RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole Tél : 01.39.53.56.56  
Mail : [cgt@inra.fr](mailto:cgt@inra.fr) Sites: <https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>

#### Au sommaire :

- Intervention liminaire de la CGT-INRA
- LABELLISATION des unités expérimentales de l'INRA : arrêtons le massacre ! Moratoire immédiat !
- Domaine Expérimental de COUHINS : Non à la filialisation !
- GEFI 2.0 : quand les patchs ne suffisent plus !
- SACLAY
- Carrières des Chargés et Directeurs de Recherche à l'Inra
- PRECAIRES à l'INRA : le PDG recevra une délégation
- Non brevetabilité des plantes dites « éditées » : pour des gestes forts de la part de l'INRA !

#### Intervention liminaire de la CGT-INRA

« **Nous dénonçons ici la volonté du gouvernement, ministre de l'ESRI comprise, de gouverner par ordonnances.** Ces ordonnances, décrétées par un président ne disposant d'aucune base sociale, sont prises en application notamment de CAP 2022 qui programme la destruction de pans entiers du service public. La Recherche et l'enseignement supérieur, contrairement aux discours qui se veulent rassurants, ne sont pas « sanctuarisés ». Tous les acteurs, les professionnels, ceux qui font et rendent ces services publics dévolus en principe à assurer une formation aux jeunes ou à développer des recherches au service de l'humanité, peuvent témoigner de leur quotidien. Nous y reviendrons en ce qui concerne l'INRA.

C'est dans ce schéma général soigneusement élaboré que s'inscrit la **lettre de cadrage adressée par le premier ministre au ministre de l'agriculture.** Cette lettre, datée du 9 août dernier et publiée début novembre indique entre autres comme 3<sup>ème</sup> mission confiée : « Vous mettrez en œuvre une politique ambitieuse pour l'enseignement la recherche et l'innovation. L'enseignement agricole constitue un mode de formation original au sein du service public d'éducation, reconnu pour sa capacité à contribuer à l'épanouissement personnel et professionnel des jeunes et des adultes. Afin de la consolider, vous étudierez pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019, l'adaptation des formations aux besoins nouveaux des entreprises, des filières et des territoires. Vous amplifierez les dispositifs d'orientation des jeunes, de formation tout au long de la vie, de promotion de l'innovation. Vous étudierez également, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le rapprochement des écoles nationales

vétérinaires d'une part et des écoles d'agronomie d'autre part, le rapprochement de l'IRSTEA avec l'INRA, le regroupement des sites franciliens d'AgroParisTech et des laboratoires de l'INRA à Saclay. » **Ainsi, on regroupe d'un côté les écoles d'agronomie entre elles, de l'autre l'INRA avec l'IRSTEA. Dans le même temps, on regroupe entre eux des morceaux de ces regroupements, et on développe une politique de site qui vise à fabriquer des mini instituts fondus dans des « regroupements » divers et variés.** Comment voyez-vous l'avenir de l'INRA, Monsieur le Président de l'INRA ?

**Comment pouvez-vous rester serins pour certains, droits dans vos bottes pour d'autres, face à la colère qui gronde dans l'institut ?**

Dans ce Comité technique, vous allez nous présenter votre COP 2017-2021 qui développe votre orientation pour une **politique de sites renforcée**, préparée par des processus douloureux et accompagnée par une feuille de route RH qui avoue clairement que les **politiques de promotion doivent être « ajustées »**, donc guidées par la GPEC, et par un plan de communication interne qui donne la ligne quant à la façon de faire passer la pilule.

**Parmi les processus douloureux, même si cela n'a pas de lien direct avec la territorialisation, nous voulons reparler de Géfi. Ca suffit à présent.** Nos collègues sont en souffrance, et vous le savez ! Vous avez comme employeur une obligation d'arrêter ces souffrances. **Vous ne pouvez plus vous abriter derrière une expertise agréée ou penser que renvoyer les collègues vers Axi Mundi, sans doute richement rétribué pour expliquer aux collègues qu'ils doivent apprendre à accepter les**

**changements, puisque cette société vend ses services pour améliorer les performances individuelles et collectives des salariés. Autant d'argent qui aurait pu servir à faire fonctionner l'outil.** La situation est tellement tendue que pour empêcher la colère de s'exprimer, un centre (au moins) a décidé de modérer les mails. Plus d'échanges entre collègues. Savez-vous à quel prix le travail de gestion se fait ? Combien de temps encore ça va durer ? Il faut que ça cesse. **Si vous n'avez pas d'autre outil pour remplacer celui-là, alors faites le fonctionner, mettez-y le prix.**

**Autre processus douloureux, Saclay, avec toutes ses incertitudes. Un coup, c'est la COMUe. Puis la COMUe éclate, puis l'université en fait deux. Parfois, on se dit que**

la gestation va aboutir à un monstre mort-né. Tout l'ensemble montre à quel point les collègues ont bien du mérite à continuer à enseigner ou faire de la recherche dans ces conditions. On voudrait les pousser à la démission, on ne s'y prendrait pas autrement. Tout cela illustre le peu de cas que l'on fait de tous ces collègues et de la Recherche Publique.

**Enfin, dans la besace des processus douloureux, nous incluons la question de la labellisation des Unités Expérimentales (UE). Que voulez-vous faire avec ça ? Notre expert développera le sujet mieux que moi, mais les collègues et nous sommes très inquiets sur leur devenir et celui des UE. Nous proposerons au CT une motion pour l'arrêt du processus. »**

## Labellisation des UE de l'INRA : arrêtons le massacre ! Pour un moratoire immédiat !

Après analyse de diverses informations reçues, à l'issue de la 1<sup>ère</sup> vague et des résultats obtenus, notre constat est sans appel : il s'agit clairement d'un vaste plan de restructuration du dispositif expérimental de l'INRA. Cf. nos communications précédentes sur le sujet : [en janvier 2017](#) et [novembre 2017](#).

Il n'y a pas à chercher autre chose : ce qui est prôné, c'est le « modèle économique », critère majeur de notation qui fait même que certaines unités déjà reconnues et/ou labellisées au niveau européen se retrouvent... retoquées par le système de notation Inra ! Les collectifs ont joué le jeu, ça a coûté en temps, en énergie, en remise en question. Tout ça pour aboutir à de nouvelles incertitudes quel que soit le cas de figure. La labellisation fait miroiter autre chose que ce qui est le plus crucial : les moyens. Les collègues qui ont déposé leur dossier ont œuvré pour être reconnus, ne pas prendre le risque de ne plus exister scientifiquement à l'Inra. Ils ont été bernés. Il faut revenir à l'essentiel : que faut-il vraiment ? Des moyens, des postes, une diminution des appels à projets, pas de mode « tout projet », pas de « modèle économique » ni de concurrence.

**Au cours du CT, la direction générale (DG) s'est révélée très mal à l'aise et contrainte d'expliquer que le processus avait effectivement posé des problèmes, que beaucoup d'intentions de la DG avaient été mal interprétées, qu'elle faisait un mea culpa sur certaines formulations très ambiguës** comme de parler de la note de service « Cycle de vie » pour les unités non labellisées, qu'il n'y avait pas de quotas, que toutes les unités n'avaient pas vocation à être labellisées et qu'elles n'en seraient pas liquidées pour autant, qu'on marchait sur la tête quand des unités déjà labellisées au niveau national ou européen ne l'avaient pas été à l'INRA, que le but n'était pas la rentabilité mais la « soutenabilité économique »... **La Directrice générale déléguée aux affaires scientifiques, C. Cherbut, va écrire à nouveau à toutes les UE pour clarifier ces points.**

La CGT a pris appui sur ces contradictions pour proposer, rejointe par SUD, une motion rédigée de sorte à obtenir une expression unanime du CT pour remettre en cause le processus.

- ▶ **Motion votée à l'unanimité du CT : « Au vu du manque de cohérence entre les directions générales successives sur l'avenir des infrastructures (UE, IE,...) non labellisées dans le cadre de la procédure telle qu'elle a été enclenchée, le CT de l'INRA se prononce pour un moratoire de ce processus de labellisation. La DG doit affirmer clairement à tous les personnels concernés qu'une absence de labellisation ne se traduit pas par une mise en péril des infrastructures en question. ».**

La CGT-INRA invite les agents de toutes catégories, directeurs d'unité compris, à exiger que ce moratoire soit immédiatement mis en place afin de stopper ce processus qui s'avère de plus en plus incontrôlé.

## Domaine Expérimental de COUHINS : Non à la filialisation !

Ce point avait déjà été abordé au dernier CT. La motion suivante y avait été *unanimentement* votée : « Le Comité Technique demande à la Direction Générale d'abandonner son projet de création d'une filiale au domaine de Couhins et d'étudier les options, gouvernance comprise, pour maintenir le domaine dans la recherche agronomique publique au sein de l'INRA. ». La DG continue d'avancer annonçant cette fois qu'après avoir comparé les avantages et inconvénients d'une filiale privée (SAS) par rapport à une unité de service (US) publique INRA, la filiale permettait plus de souplesse par rapport aux règles du public et qu'elle permettait d'emprunter. La CGT est une nouvelle fois

intervenue contre cette filialisation-privatisation et indiqué qu'avec un tel raisonnement on pouvait dépecer un grand nombre d'unités. Quant aux « garanties » données aux agents qui accepteraient d'être mis à disposition, elles sont cadrées par la rentabilité financière inhérente au fonctionnement d'une filiale privée. **Nous voulions voter contre texte de création de la SAS (filiale privée) mais la DG a manœuvré** indiquant que ce texte-là n'était pas soumise au vote du CT, et que seule l'était la convention de mise à disposition. **Cela nous a amenés, nous CGT, a proposé la motion suivante.**

- ▶ **Motion votée par 8 pour (3 CGT, 2 CFTD, 2 SUD, 1 CFTC), 2 abstentions (2 CFTD) : « Le Comité Technique se prononce contre la création de « Domaine de Château Couhins » selon les modalités de la note d'information présentée à ce Comité Technique ».**

## GEFI 2.0 : quand les patchs ne suffisent plus !

Tandis que la majorité des collègues sont à bout, très abattus pour les uns et très remontés pour les autres, la direction générale, elle, continue la mise en place de mesurètes de compensation, d'accompagnement (cf. les tutoriels, le n° d'appel à l'aide quand on craque moralement, etc.). On a demandé et gagné des compensations minimales pour les agents. Reste à vérifier qu'elles sont bien mises en œuvre partout, de manière systématique, et quand bien même, **ce que veulent les collègues, on le sait bien, la DG tout comme nous, c'est un outil qui marche.** Des heures de travail, de stress, des millions pour ça et ça ne marche pas ? Des correctifs payés en supplément, mais qui rendent en même temps inopérant ce qui marchait avant ? Intolérable ! Les responsables doivent payer : la DG est responsable de ses choix mais pourquoi ne se retourne-t-elle pas contre son prestataire ? C'est vraiment scandaleux. Et les intérêts moratoires qui courent et que la DG a payés jusque fin septembre, ça a coûté combien ? Et comment on fait à partir du 1<sup>er</sup> octobre ? Et la cellule d'écoute, ça aussi, ça va coûter combien ? Et les CDD, il y en a eu combien sur ceux promis, et où et pour quelle somme encore ? Et les tickets Ariane qu'il faut maintenant utiliser pour poser des questions qui finissent par revenir au final aux PRP qui n'en peuvent plus ? **A cette colère s'ajoute l'intolérable, ce sont maintenant les oukases pour faire des choses du jour au lendemain...**

Lors de ce CT, même si la Direction générale affiche un certain auto-satisfecit (tous les « indicateurs » recettes, dépenses, etc.. montent !), elle laisse tout de même transparaître, aussi, une certaine inquiétude pour la suite (exemple : retard de recettes contractuelles aujourd'hui de 36 M€ sur les 116 M€ prévus !).

- ▶ **Les annonces qui ont été faites : Une nouvelle prime pour les PRP pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018 (versée sur paye de Décembre), un jour de compensation en plus 2018 pour les GU et GC impactés. Suite aux questions de la CGT, la DG précise que les 2 jours de compensation 2017 pourront être pris jusqu'en Mai 2018 sous couvert des DU, mais refuse que la prime PRP soit étendue aux GU et GC.**

Dans certains centres, certains agents réfléchissent à une grève administrative ou une grève du zèle. Une idée à creuser...

## SACLAY

Lors du précédent CT, la motion suivante avait unanimement été adoptée : « *Le plan d'accompagnement RH approuvé lors du comité technique du 16 mai 2017 affirme qu'en cas de non obtention d'un arrêté de restructuration de service pour les 12 unités concernées par le projet Saclay, la Direction Générale de l'INRA mettra en place son propre dispositif d'indemnisation des agents qui accepteront une mobilité géographique sur le site de Palaiseau et garantira pour ceux-ci la mise en œuvre du dispositif indemnitaire lié aux restructurations d'un montant minimum de 8600 €. Le même engagement apparaît plusieurs fois dans le compte rendu des débats du comité technique comme dans le texte diffusé cet été aux agents concernés, présenté comme "définitif" et accompagné d'une lettre de Monsieur Fabrice Marty. Nous nous étonnons donc que, malgré tous ces engagements de la Direction Générale, une éventuelle clause restrictive à l'obtention de cette indemnisation ait pu être avancée par des représentants de l'administration lors du groupe de travail du 26 Septembre 2017. Pour lever toute ambiguïté, les représentants du personnel demande à la Direction Générale de réaffirmer que cet engagement indemnitaire de 8600 euros par agent rejoignant le site de Palaiseau s'appliquera bien à tous les agents rejoignant ce site, qu'ils aient choisi de changer de résidence familiale ou non.* ». Et nous avons été très étonnés de la réponse de la Direction Générale : « on n'est pas au courant de ce qui s'est dit lors de la réunion du 26 Septembre, on va faire le point là-dessus. » !!

Lors de cette séance, la DG annonce qu'elle a saisi les Ministères de tutelle pour demander la publication d'un arrêté de restructuration mais qu'elle n'avait pas encore eu de réponse. Elle indique qu'en cas de réponse négative, elle s'engageait sur la prime de 8600€ sur la base d'un changement de résidence « administrative » (par exemple de Grignon sur Saclay) et non de résidence personnelle, et uniquement pour les agents qui iront à Saclay. Elle refuse

donc que cette prime soit étendue à tous les agents soumis à restructuration comme nous le revendiquons.

## Carrières des Chargés et Directeurs de Recherche à l'Inra

**Le point « Modalités d'application à l'INRA de la nouvelle grille des chargés de recherche et sur l'avancement dans le nouveau grade Hors classe » était déjà à l'ordre du jour du dernier CT.** Nous avons alors exigé un engagement de la DG pour avoir rapidement une réunion sur les modalités de remplissage du nouveau grade créé. La DG avait alors répondu qu'elle ne serait pas prête pour une telle négociation avant la fin de l'année, mais qu'elle acceptait, suite à la proposition de la CGT, que le CT du 28 Novembre débattenne d'un calendrier pour cette « négociation ».

**Le point était bien à l'ordre du jour de ce nouveau CT mais le diaporama fourni laissait entendre que tout est déjà écrit (et surtout pas le meilleur) !! Autre chose, il n'était plus question, nulle part, de « négociations » directes entre les syndicats nationaux et la direction générale, même en bout de course.** La proposition était celle de mettre en place un groupe de travail avec des représentants de la Dev, des CSS, etc. etc. : 11 personnes face à 4 experts désignés par chacun des 4 syndicats. Même pas de parité. Avec un calendrier très rapide, avec des dates fixées sans concertation préalable des organisations syndicales.

En séance, la direction n'a pas affiché ses premières pistes de réflexion, pourtant présentes dans son document, seule la dernière diapo était projetée, pour la mise en place du fameux groupe de travail. La CFDT est intervenue en premier pour dire qu'ils voulaient un groupe paritaire avec 2 représentants par syndicats face à 8 représentants de l'administration, et pour demander d'autres dates. **La CGT a elle indiqué qu'elle n'irait pas dans un tel groupe de travail (qu'il soit ou non paritaire), parce que ce que nous avons demandé c'était une négociation directe et urgente entre direction et syndicats, et que pour ça, nous restions évidemment ouverts.** Sud a rejoint la position de la CGT, tandis que la CFDT rejoignait celle de la CFDT.

**A noter : le maître mot de la DG, c'est « harmonisation avec les autres instituts ».** Une rencontre des 2 directions serait donc également prévue, en parallèle des travaux du groupe de travail INRA !

**Nous avons demandé à la direction qu'elle confirme bien une campagne en 2018 au titre de 2017.** Réponse : la promotion en CR HC n'étant pas budgétée pour 2017, tout dépendra de ce qu'on nous attribuera comme budget supplémentaire !

[La CGT décide de réadresser ses revendications par courrier à la direction générale de l'INRA.](#) Pour mémoire, le 12 octobre dernier, nous avons déjà affiché ces revendications dans un message mail à destination des chercheurs.

## Non titulaires, doctorants, stagiaires à l'INRA : le PDG recevra une délégation

Suite à notre communiqué de juin dernier (Cf. notre message [« Précarité et précaires à l'Inra »](#)), nous avons encore été interpellés par plusieurs collègues précaires par rapport à la **circulaire qui jette les précaires hors de l'INRA après 4 ans.** En accord avec ces collègues, nous avons donc rédigé et adressé, en juillet dernier, un courrier au Président de l'INRA pour lui demander de recevoir, en personne, une délégation d'agents, le syndicat Sud s'associant à la demande d'entrevue. Après plusieurs relances écrites, la CGT a réinterpellé Monsieur Manguin lors de ce CT et bonne nouvelle, le Président nous a assurés qu'il nous recevrait sous peu. **Nous en profiterons aussi pour aborder le sort des doctorants en fin de thèse** en exigeant que la DG abonde, via un fond propre dédié, les quelques mois supplémentaires nécessaires par rapport aux 36 mois actuels pour la soutenance effective de la thèse de la majorité des doctorants INRA. Et nous dénoncerons également la **modification régressive remettant en cause le caractère forfaitaire de la gratification des stagiaires** en la transformant en une rémunération à l'heure de présence, excluant, de fait, congés et jours fériés.

**Non brevetabilité des plantes dites « éditées » :  
pour des gestes forts de la part de l'INRA !**  
[Lire notre communiqué de presse](#) du 28 novembre 2017

**Solidaires, déterminés, engagés  
Rejoignez la CGT !**

